



Délibération du conseil municipal Séance du 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 février à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 1^{er} février deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL-FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne GAMBA, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMAZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, François GERENTET.

Excusés
avec pouvoir : Véronique DOCK, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Sébastien BUSSY, a été nommé secrétaire de séance.

2023-02-04 Convention cadre pour la mise en œuvre d'actions en intra et/ou union entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT et la commune de Balan - Autorisation à signer.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la formation professionnelle des agents tout au long de leur vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux.

La formation des agents territoriaux s'exerce selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Cela implique que les collectivités mettent en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle ; que les agents soient acteurs de leur formation et de leur évolution professionnelle et que le CNFPT réponde aux besoins de formation résultant tant des parcours individuels des agents que des dynamiques collectives impulsées par les collectivités dans leur plan de formation.

Il explique que le CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes offre aux communes la possibilité d'organiser des formations sur leur territoire. Ces formations, planifiées à la demande de la commune, ont lieu dans les locaux de la commune. C'est dans ce cadre que Madame NESTEROVITCH Paméla, secrétaire générale, a mené une action particulière pour former les agents d'animations en charge de l'encadrement et de l'animation du temps méridien.

Pour l'année 2023, une session de formation a été planifiée pour les 13 et 14 avril à Balan sur le thème suivant :
- gestion des enfants durant le temps méridien (agressivité, conflits, animation).
Cette session organisée en union est financée par les cotisations de la collectivité sans participation financière supplémentaire. Les agents de la commune de Balan sont prioritaires à l'inscription mais cette formation sera ouverte à l'ensemble du territoire afin d'avoir un nombre minimum de participants.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- 1 - Développer les compétences d'encadrement des agents d'animation dédiés au temps méridien
- 2 - Développer les compétences en matière d'animation des agents d'animation dédiés au temps méridien

3 -Développer les compétences en matière de gestion des comportements agressifs et conflictuels durant le temps méridien

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire qu'une convention soit signée entre le CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Balan. Il rappelle que les élus ont disposé du projet de convention en amont de la séance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque publique ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente ;

Le 7 février 2023

Patrick MÉANT,
Maire de Balan

